

RCS : ANNECY Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00419 Numéro SIREN : 482 426 186 Nom ou dénomination : MAXIMMO

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2019 sous le numéro de dépôt B2019/006659

Désignation de l'entreprise : SARL MAXIMMO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 14 Route de Rumilly		74960 MEYTHET	
Durée de l'exercice précédent* 12		Néant ☐	
Numéro SIRET* 4 8 2 4 2 6 1 8 6 0 0 0 3 7			
		Exercice N clos le, 13 1 1 2 2 0 1 8	
		N-1 13 1 1 2 2 0 1 7	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	
Fonds commercial (1) AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
Autres immobilisations corporelles AT		AU	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		CV	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH		BI	
TOTAL (II) BJ		BK	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)			
Matières premières, approvisionnements BL		BM	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY	
Autres créances (3) BZ		CA	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF		CG	
Charges constatées d'avance (3)* CH		CI	
TOTAL (III) CJ		CK	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : SARL MAXIMMO

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20....000.....)	DA	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	659 469	749 242
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(136 330)	10 227
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	545 140	781 469
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	88 798	112 397
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		331
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	34 089	47 634
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 706	546
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		1 536
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	125 593	162 445
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	670 732	943 914
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	60 678	73 832
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL MAXIMMO

Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N-1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		1 150 517
	Production vendue	}	biens*	FD		FE		
				services*	FG		FH	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ			FK		FL	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	18 715	44 645
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	18 715	1 218 918
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	22 021	163 849
	Variation de stock (marchandises)*					FT		698 100
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	51 529	248 040
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 459	6 302
	Salaires et traitements*					FY	40 000	137 293
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements*		GA	20 217	5 324
				- dotations aux provisions		GB		
				Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC		
				Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	137 226	1 258 907
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(118 510)	(39 990)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		70 147
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	12 364	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2	2
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1	209
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	3	211
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 337	6 926
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 337	6 926
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(1 334)	(6 714)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(132 209)	23 443	

Désignation de l'entreprise : SARL MAXIMMO

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	4 000	1 608		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	100 000	2 707		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	104 000	4 315		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE		2 214		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	108 121	6 797		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	108 121	9 011		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(4 121)	(4 696)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices *										HK		8 520		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	122 719	1 293 591		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	259 048	1 283 364		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(136 330)	10 227		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières								HY			
			{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG			
	(3)	Dont	{ - Crédit bail mobilier *								HP			
			{ - Crédit bail immobilier								HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD			
	(9)	Dont transferts de charges									A1	18 715	44 645	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)									A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	CESSION IMMOBILISATION										108 121		100 000	
	INDEMNITE SERVITUDE												4 000	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N				
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 670 732.11 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 136 329.67- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
parts sociales	10.0000	200			200

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	185
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	809
Total	993

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 481
Total	1 481

MAXIMMO

SARL au capital de 20 000 €
Siège Social : 14 Route de Rumilly – 74960 MEYTHET

482 426 186 RCS ANNECY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 5 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Et le cinq juin à vingt heures trente,

La société M&H CONCEPT, associée unique de la société MAXIMMO, société à responsabilité limitée, représentée par Monsieur Yannick CROZET

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Yannick CROZET, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions ordinaires suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2018, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique décide d'imputer la perte de l'exercice, s'élevant à 136.329,67 €, de la manière suivante :

- Autres réserves : - 136.329,67 €. Le compte « Autres réserves » s'élèvera ensuite à 523.139,55 €.
- Puis distribution de dividendes de 100.000 € prélevée sur le compte « Autres réserves ». Le compte « Autres réserves » s'élèvera donc à 423.139,55 €.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents sont les suivants :

- ✓ 2015 : 100.000 €
- ✓ 2016 : 100.000 €
- ✓ 2017 : 100.000 €



TROISIEME RESOLUTION

L'associée unique après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve lesdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

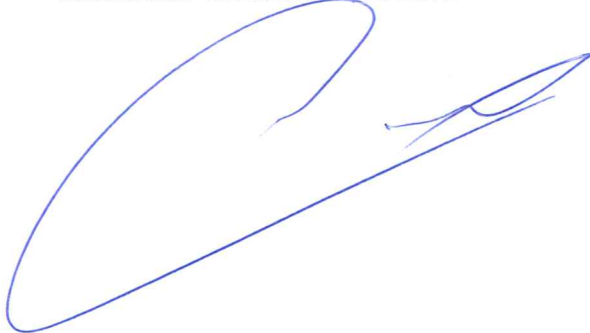
L'associée unique, sur proposition de la gérance, approuve la rémunération annuelle de Monsieur Yannick CROZET, gérant pour l'exercice, soit 40.000 €. Les cotisations sociales afférentes ont été réglées par la société.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités requises par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé et signé le présent procès verbal.

La SARL M&H CONCEPT
Monsieur Yannick CROZET

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke and a small upward flick.A smaller, more complex handwritten signature in blue ink, featuring multiple overlapping loops and a central vertical stroke.

MAXIMMO

SARL au capital de 20 000 €
Siège Social : 14 Route de Rumilly - 74960 MEYTHET

482 426 186 RCS ANNECY

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE **CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

J'ai l'honneur de présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à approbation.

Je reprends ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

I. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

II. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires de cet exercice est nul.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 51.529 € contre 248.040 € pour l'exercice précédent, soit une baisse de 79 %.

La rémunération du gérant s'élève à 40.000 €.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -118.510 € contre -39.990 € en 2017.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit par une perte de 136.330 €.

III. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Je vais m'efforcer de relancer l'activité de ma société afin de renouer avec les bénéfices.

IV. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

V. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Nous n'avons rien à signaler à ce titre.



VI. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir une perte de 136.329,67 € que je propose d'affecter comme suit :

- Autres réserves : - 136.329,67 €. Le compte « Autres réserves » s'élèvera ensuite à 523.139,55 €.
- Puis distribution de dividendes de 100.000 € prélevée sur le compte « Autres réserves ». Le compte « Autres réserves » s'élèvera donc à 423.139,55 €.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents sont les suivants :

- ✓ 2015 : 100.000 €
- ✓ 2016 : 100.000 €
- ✓ 2017 : 100.000 €

VII. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, j'informe que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

CONCLUSION

J'espère que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

LA GERANCE

Monsieur Yannick CROZET

